

Le nouveau mandat de la MONUSCO devrait permettre de consolider les acquis de la paix et de la stabilité pour faire face aux nouveaux défis rencontrés dans la République démocratique du Congo

Note de position conjointe - 11 Mars 2016

Le 30 Mars, 2016, le Conseil de sécurité des Nations Unies sera appelé à renouveler le mandat de la Mission de stabilisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (RDC) et sa brigade d'intervention. En 2015, les « Forces démocratiques alliées » (ADF), les « Forces de libération démocratiques du Rwanda » (FDLR) et autres groupes armés ont continué à commettre des atrocités contre la population civile dans l'est de la RDC. Cette dernière année a également été marquée par une répression gouvernementale sévère de la société civile et des opposants politiques dans le cadre de la préparation des élections, prévues pour Novembre 2016 ; enfin, les relations entre le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO qui s'étaient considérablement détériorées au cours des dernières années, ne se sont pas améliorées de manière significative ces derniers mois.



Face à ces défis, il est primordial que la communauté internationale ne renonce pas à l'objectif de parvenir à la paix en RDC. Aujourd'hui, la RDC se trouve à un moment critique de son histoire. Selon la constitution, le mandat du président Kabila est censé prendre fin le 19 Décembre 2016. Si les élections ne sont pas tenues avant cette date, la RDC pourrait faire face à une crise politique et des droits humains grave, qui dépasserait celle que connaît actuellement le Burundi voisin. La population civile de la RDC qui a souffert considérablement au cours des 20 dernières années de conflit garde l'espoir d'une transition qui puisse apporter la paix et un plus grand respect des droits de l'Homme.

A cet égard, nos organisations souhaitent faire part de leurs recommandations en soutien au mandat de la Monusco au regard des développements au Congo au cours de l'année écoulée mais également dans la perspective des prochaines échéances électorales importantes.

I. Contexte

Les violations des droits de l'Homme par les forces de sécurité congolaises dans le contexte pré-électoral

La FIDH et ses organisations membres sont profondément préoccupées par la détérioration de la situation des droits de l'Homme en République démocratique du Congo (RDC), en particulier la répression à l'encontre des militants pacifiques et des opposants politiques en amont de l'élection présidentielle prévue pour Novembre 2016. L'année 2015 a été marquée par un climat politique de plus en plus répressif visant particulièrement les défenseurs des droits de l'Homme, les journalistes, les opposants politiques et d'autres voix indépendantes ou critiques qui ont dénoncé la réforme électorale proposée qui permettrait une extension *de facto* du mandat du président Joseph Kabila au-delà des deux termes prévus par la constitution.

En Janvier 2015, des milliers de citoyens congolais sont descendus dans les rues de Kinshasa et des grandes villes comme Goma et Bukavu pour protester contre le projet de réforme électorale. Les forces de défense et de sécurité gouvernementales ont violemment réprimé les manifestations populaires, en répondant par un usage disproportionné de la force, y compris l'usage injustifié de balles réelles, tuant au moins 42 manifestants et en blessant des dizaines d'autres, et en procédant à des arrestations et des détentions arbitraires massives. Parmi les personnes détenues arbitrairement figure l'éminent défenseur des droits humains Christopher Ngoyi Mutamba, qui a participé à plusieurs manifestations pacifiques et documenté les violations des droits humains qui ont été commises au cours de ces manifestations. Il a été enlevé par des éléments armés de la garde nationale, détenu au secret par l'Agence nationale de renseignement (ANR), sans accès à un avocat ou à un conseiller juridique, et fait l'objet de fausses accusations portées contre lui. Sa détention a été qualifiée d'« arbitraire » par le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, qui a constaté qu'elle résultait uniquement des activités de défense des droits humains exercées par Mr Ngoyi.

En Mars 2015, l'ANR a également arrêté quelque 40 militants de la société civile et des journalistes rassemblés à Kinshasa pour annoncer le lancement de la plate-forme citoyenne "Filimbi" visant à encourager la participation des jeunes aux processus électoraux et démocratiques en RDC. A Goma, dans l'est du pays, les autorités ont ensuite arrêté puis relâché au moins 15 militants de la LUCHA (Lutte pour le Changement) mouvement des jeunes qui manifestaient pacifiquement pour demander la libération des membres de Filimbi.

Le 16 Février 2016, plusieurs plates-formes de l'opposition et d'autres organisations de la société civile congolaise ont appelé à une journée "ville morte" à travers la RDC pour exiger la tenue d'élections dans le délai constitutionnel, le respect de la Constitution et du principe de l'alternance démocratique. Le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme a signalé qu'au moins 45 manifestants ont été arbitrairement arrêtés ce jour-là, y compris six militants de Lucha à Kinshasa qui ont été condamnés à deux ans de prison pour incitation au désordre public.

Nos organisations sont également préoccupées par l'impunité qui règne en RDC, comme en témoigne l'acquiescement en appel le 17 Septembre de 4 des 5 accusés de la disparition forcée et l'assassinat de nos collègues défenseurs des droits humains, Floribert Chebaya et Fidèle Bazana, plus de 5 ans après les faits.

Dans son dernier rapport sur les violations des droits de l'Homme en relation avec le processus électoral couvrant la période du 1er Janvier au 30 Septembre 2015, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme a observé une augmentation du nombre de cas de menaces,

d'arrestations arbitraires et la manipulation de la justice, ciblant principalement les membres de partis politiques d'opposition, des militants de la société civile et les professionnels des médias et perpétrés principalement par des membres de la police nationale congolaise (PNC) et l'agence nationale du renseignement (ANR). Le rapport montre également que la majorité des violations ont eu lieu dans les provinces où les partis d'opposition et les organisations de la société civile sont au premier plan, et que dans certains cas, la justice a été instrumentalisée pour faire taire les opposants politiques, les défenseurs des droits de l'Homme et les professionnels des médias, et ainsi intimider la société civile dans son ensemble, ce qui soulève la question de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Nos organisations sont profondément préoccupées par le fait que de telles restrictions aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi que les attaques et le harcèlement contre ceux qui expriment des opinions critiques contre le gouvernement et ses actions, ont créé un climat général d'intimidation et restreignent l'espace démocratique dans le pays, en amont des élections présidentielles. À cet égard, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, M. Zeid Ra'ad Al-Hussein, a réaffirmé la nécessité de garantir les droits civils et politiques, en déclarant "pour que les prochaines élections soient crédibles et pacifiques, les autorités doivent veiller à ce que tous les citoyens, indépendamment de leurs opinions politiques, puissent participer pleinement à un débat ouvert et démocratique, et que les militants de la société civile, les professionnels des médias et les opposants politiques soient en mesure de mener leurs activités sans crainte".

Les violations des droits de l'homme par des groupes armés

La victoire de l'armée congolaise, soutenue par la Brigade d'intervention de la MONUSCO contre le groupe armé rebelle M23, a donné un nouvel espoir dans l'éradication d'autres groupes armés dans l'est de la RDC et un retour à la paix. Cependant, depuis lors, la MONUSCO a obtenu moins de succès dans la neutralisation des groupes armés FDLR et ADF.

La FIDH et ses organisations membres sont extrêmement alarmées par les attaques meurtrières continues sur la population civile dans la région de Beni, attribuées aux FAD. Selon la MONUSCO, plus de 500 civils ont été tués par les ADF depuis Octobre 2014. Ces massacres sont d'une nature extrêmement brutale, les victimes étant souvent décapitées à la machette. Malgré le lancement des opérations Sukola I contre les ADF en Janvier 2014, la direction du groupe armé dans le territoire de Beni est restée en grande partie intact et presque tous les dirigeants sont vivants ou portés disparus. Selon le rapport du Groupe d'experts sur la RDC publié en Octobre 2015, des officiers des FARDC déployés dans les opérations Sukola I contre les ADF auraient été impliqués dans l'exploitation et la vente de bois sur le territoire de Beni. Beaucoup de victimes et de témoins des attaques de Beni se sont plaints de la réponse inadéquate des FARDC. Dans certains cas, les attaques se sont produites à moins de 1 km d'une base de l'armée et lorsque les membres de la communauté ont alerté les militaires, ces derniers sont restés inactifs. Le rapport du groupe d'experts met en lumière l'incapacité des forces armées congolaises à répondre aux menaces contre les civils du fait de leur implication potentielle dans l'exploitation du bois. En outre, selon un rapport du Bureau conjoint aux droits de l'Homme, certains officiers militaires auraient été impliqués dans les meurtres de Beni. Ces éléments devraient conduire le Conseil de sécurité à revoir les conditions de la coopération entre les forces de la MONUSCO et les FARDC, notamment les opérations conjointes sur le territoire de Beni.

Dans le même temps, les experts de l'ONU ont questionné la capacité de la MONUSCO à protéger les civils au cours de ces attaques (plus de 30 incidents séparés sur le territoire de Beni). Le rapport du GoE a recommandé que le Conseil de sécurité de l'ONU conduise une enquête indépendante sur la raison pour laquelle en dépit d'une présence importante sur le territoire de Beni, les forces de la MONUSCO ont échoué à protéger les civils qui s'y trouvaient.

La FIDH et ses organisations membres sont également préoccupées par les FDLR qui continuent

d'être actifs dans les provinces à la fois du Nord et du Sud Kivu et qui sont responsables d'avoir commis des violations des droits de l'Homme contre la population civile. Il est clair que le gouvernement de la RDC a manqué de volonté politique pour neutraliser les FDLR. Les efforts diplomatiques de la MONUSCO ont également échoué à obtenir le désarmement complet et la capitulation des FDLR. Selon la MONUSCO, les FDLR sont ceux des groupes armés qui ont commis le plus grand nombre de violations des droits humains en 2015. Une explication de l'augmentation de ces attaques par les FDLR réside peut-être dans le fait que le groupe s'est livré à des représailles contre la population civile qui a coopéré avec les FARDC lors des opérations militaires contre les rebelles.

Bien que nos organisations se félicitent de l'incorporation récente du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) dans le droit interne congolais, nous restons préoccupés par l'impunité persistante pour les auteurs de crimes internationaux, en particulier les crimes de violences sexuelles. Le procès Minova illustre les lacunes et les nécessaires réformes du système de justice pénale national pour assurer un accès effectif des victimes de crimes sexuels à la justice. La mise en place de chambres mixtes au sein des juridictions congolaises pour l'instruction des crimes relevant du droit international et la poursuite de leurs auteurs constituerait un pas important dans cette direction. En outre, Sylvestre Mudacumura, sous mandat d'arrêt de la CPI depuis 2012 reste toujours en liberté.

II. Les priorités du nouveau mandat de la MONUSCO

A. La protection des civils sous menace imminente:

Constats :

- L'incapacité des forces de la MONUSCO à protéger efficacement les civils contre les attaques des ADF sur le territoire de Beni;
- Déstabilisation continue du pays par de nombreux groupes armés, y compris les FDLR et les ADF, qui attaquent la population civile;
- La méfiance entre les forces des FARDC et la MONUSCO

Recommandations:

Nos organisations exhortent le Conseil de sécurité à:

- renouveler le mandat de la Brigade d'intervention compte-tenu de l'insécurité persistante dans l'est de la RDC en raison de violences commises par des groupes armés contre la population civile;
- s'assurer que la Brigade d'intervention ait pour priorité la neutralisation des groupes ADF et FDLR;
- veiller à ce que la MONUSCO poursuive son mandat de protection des civils sous menace imminente, et en particulier les défenseurs des droits humains, les journalistes et les opposants politiques;
- veiller à ce que la MONUSCO identifie les menaces imminentes contre les civils sur l'ensemble du territoire de la RDC, y compris à l'Ouest et dans la capitale Kinshasa, dans le contexte sensible de la préparation des élections;
- veiller à ce que les forces de la MONUSCO puissent mener des opérations, de façon unilatérale si nécessaire, afin de protéger les civils sous la menace de violence physique, en particulier dans les cas où l'armée congolaise est réticente ou incapable de protéger les civils (par exemple le cas Beni);
- Permettre le financement et le déploiement immédiat par la MONUSCO d'experts sur les crimes de violences sexuelles afin que des mesures soient effectivement adoptées pour mettre un terme à ces pratiques.

B. Pour renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme et des opposants politiques:

Constats:

- L'arrestation arbitraire et détention illégale d'opposants politiques, de défenseurs des droits de l'Homme, et de professionnels des médias dans le contexte pré-électoral (ex : les militants des mouvements Filimbi et Lucha; le défenseur des droits humains Christopher Ngoyi Mutumba, Président de «Synergie des Congolais Culture et développement», détenu depuis le 21 Janvier, 2015)
- Echec du Parlement congolais à adopter une loi sur la protection des défenseurs des droits humains en dépit de divers projets de loi présentés à cet effet depuis plusieurs années;
- L'absence de détermination des responsabilités dans les attaques contre les défenseurs des droits de l'Homme (ex. l'acquiescement des cinq prévenus accusés de l'assassinat des défenseurs Floribert Chebeya et Fidèle Bazana)

Recommandations:

Nos organisations exhortent le Conseil de sécurité à permettre à la MONUSCO de:

- exhorter le gouvernement à libérer immédiatement tous les défenseurs des droits de l'Homme, les journalistes et les opposants politiques actuellement en prison;
- protéger les défenseurs des droits de l'Homme, les journalistes et autres civils qui sont les plus vulnérables aux attaques des forces de sécurité et des groupes armés;
- aider le parlement congolais à adopter une loi sur la protection des droits de l'Homme.

C. Pour contribuer au respect des droits de l'Homme et de l'état de droit grâce à des stratégies durables pour lutter contre l'impunité en RDC

Constats:

- impunité pour les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité congolaises dans le contexte pré-électoral;
- l'utilisation de PPRD milices de jeunes à la répression des manifestants pacifiques;
- légalité continue de la peine de mort en vertu du droit pénal congolais;
- Manque de ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme;
- Malgré certains progrès dans la poursuite de la violence et de SGB certains crimes internationaux, les violations graves des droits de l'homme restent largement impunis;
- Le manque d'accès à la justice et à réparation des victimes des crimes les plus graves, notamment les crimes de SGB violence;

Recommandations:

Nos organisations exhortent le Conseil de sécurité à:

- imposer des sanctions ciblées à l'encontre des personnes responsables de meurtres arbitraires de manifestants dans le contexte pré-électoral, notamment commis par des officiers supérieurs de l'ANR et de la police nationale congolaise;
- condamner l'utilisation par le PPRD (parti populaire pour la reconstruction et le démocratie) de milices de jeunes pour frapper et harceler les manifestants et appeler immédiatement le gouvernement congolais à mettre fin à cette pratique;
- donner à la MONUSCO le mandat de surveiller et documenter les violations des droits humains commises dans le contexte pré-électoral et assurer le respect des libertés fondamentales tout au long du processus électoral;

- exiger du gouvernement de la RDC l'arrestation immédiate de Sylvestre Mudacumura, en exécution du mandat d'arrêt de la CPI;
- établir une ligne téléphonique de la MONUSCO (similaire à 2011) pour permettre aux victimes d'attaques par les forces de sécurité pendant les élections de signaler les incidents;
- exhorter les autorités congolaises à mettre pleinement en œuvre ses obligations internationales et nationales, en particulier les deux lois de 2006 sur la violence sexuelle en veillant à ce que tous les rapports d'enquête sur les violences sexuelles et que les coupables soient arrêtés et poursuivis;
- insister auprès du gouvernement de la RDC pour qu'une "politique de tolérance zéro" soit appliquée en matière de violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises par des membres des forces de sécurité;
- garantir que la MONUSCO continue à soutenir les autorités judiciaires militaires en conduisant des enquêtes conjointes sur les violations graves des droits de l'Homme et du DIH commises par les FARDC, la PNC et les groupes armés, et en appuyant l'organisation d'audiences mobiles dans les régions les plus reculées;
- encourager les autorités congolaises à adopter les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, y compris le Protocole facultatif à la CEDAW et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant;
- travailler avec les autorités congolaises à l'adoption d'une législation pour une meilleure promotion et protection des droits de l'Homme, incluant:
 - l'abolition de la peine de mort ;
 - la protection des défenseurs des droits de l'Homme ;
 - la mise en des chambres mixtes au sein des juridictions congolaises pour l'enquête et la poursuite des auteurs de crimes relevant du droit international ;
 - les réparations pour les victimes de crimes internationaux, y compris les victimes de violences sexuelles.

D. Soutien logistique, technique et sécuritaire lors des prochaines élections présidentielles

Constats:

- L'absence d'un dialogue national entre le Président Kabila et les partis d'opposition sur les élections;
- L'absence de consensus sur le calendrier électoral;
- Le manque de financement et de sécurisation du processus électoral ;
- Nécessité d'un appui technique à la CENI;
- Le fichier électoral géré par la CENI contiendrait au moins 9 millions de faux électeurs, sur les 32 millions inscrits, ce qui constitue à la fois des risques de fraude électorale, de malversations financières et de sécurité liés à la délivrance de passeports sur la base de la carte d'électeur.

Recommandations:

Nos organisations exhortent le Conseil de sécurité à :

- veiller à ce que il y ait une présence suffisante de la MONUSCO dans les régions occidentales du pays, en particulier dans le but de surveiller les élections et prévenir toute violence liée aux élections;
- permettre le déploiement d'unités de police de l'ONU vers les villes clés à l'ouest de la RDC, en particulier Kinshasa et Lubumbashi, en amont des élections;
- renforcer la coopération entre la MONUSCO et les forces de sécurité congolaises afin de prévenir toute atteinte à la liberté de rassemblement pacifique et tout usage excessif de la force en cas de dispersion de manifestations populaires;

- permettre un appui technique et logistique aux autorités congolaises pour la tenue des élections conformément au calendrier prévu, en Novembre 2016;
- Proposer des experts aux fins de renforcer les capacités techniques de la Commission Electorale Nationale Indépendante et soutenir l'action et les efforts de la société civile indépendante dans l'encadrement du processus électoral, et notamment la Campagne « Mon vote doit compter » ;
- Autonomiser, renforcer la division électorale de la MONUSCO et la déployer dans les différentes provinces de la RDC en la dotant de la mission d'assistance technique à la CENI;
- Jouer un rôle de modérateur entre les classes politiques et la CENI pour obtenir un consensus en matière électorale.

E. Participation à et supervision du processus de désarmement, démobilisation réinsertion et rapatriement (DDRR) des anciens combattants

Constats:

- Absence d'un processus de DDRR cohérent et stratégique élaboré par le gouvernement de la RDC;
- insuffisance des ressources logistiques et financières pour mener à bien ce processus;
- Manque de collaboration et soutien insuffisant de certains pays de la région.

Recommandations:

- Assister le gouvernement congolais dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de DDR en RDC afin que les combattants soient démobilisés et retournent à la vie civile;
- Sécuriser et crédibiliser les opérations de désarmement volontaire de groupes armés ;
- Participer aux opérations militaires contre les groupes armés en veillant au respect des règles du droit international humanitaire et des droits humains ;
- Renforcer une coopération sous-régionale sur le processus et une mise en place des stratégies communes de suivi et d'évaluation régulière ;
- Mobiliser des moyens financiers pour la construction des sites de transit et les centres de formation;
- Veiller à l'application des mécanismes de **screening** et de **vetting** à l'égard d'anciens combattants qui intègrent l'armée nationale et qui doivent bénéficier de la formation des forces et des partenaires internationaux.

F- Soutenir et renforcer le processus de réforme du secteur de la sécurité en RDC

Constats:

- Absence d'une stratégie globale et d'une feuille de route relative à de réforme du secteur de la sécurité nationale;
- Manque de ressources et d'équipement des forces de sécurité congolaises et ainsi que le manque de formation en droits humains;
- Absorption d'anciens membres des groupes armés au sein des FARDC et de la PNC dû à l'absence d'un mécanisme de vérification dans les phases de recrutement;
- conditions de détention déplorables, y compris mauvaises conditions de santé, surpopulation carcérale, manque de sécurité, et délabrement des infrastructures résultant souvent responsables du décès de détenus ou de leur évasion.

Recommandations:

- Participer au programme de renforcement des capacités des FARDC et de la PNC, et soutenir le développement d'un mécanisme de « vetting »;
- Conditionner la participation des forces congolaises aux opérations conjointes avec la MONUSCO au respect des droits humains et du droit international des droits de l'Homme et du droit humanitaire;
- Conjointement avec le gouvernement congolais et tous les partenaires internationaux, mettre en place des indicateurs consensuels de suivi et d'évaluation des progrès dans ce secteur;
- Participer à l'amélioration des conditions de détention en encourageant les autorités de la RDC à permettre les visites des centres de détention par la MONUSCO.

G. Etablir des critères « droits de l'Homme et bonne gouvernance » dans la stratégie de sortie de la MONUSCO

L'ONU devrait élaborer des indicateurs mesurables visant à la mise en œuvre d'objectifs définis dans le cadre du dialogue politique avec la RDC et en consultation avec les organisations de la société civile. Ces indicateurs pourraient être, entre autres:

Sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des opposants politiques:

- La libération des défenseurs des droits de l'Homme en prison et la diminution du nombre d'arrestations;
- La libération des opposants politiques et des journalistes en prison la diminution du nombre d'arrestations;
- L'adoption d'une législation sur les défenseurs des droits humains en vue de développer des mécanismes d'alerte et de protection au sein du ministère de la Justice.

Sur la violence contre les femmes:

- La ratification de la RDC et de la mise en œuvre des instruments de protection des droits des femmes internationales et régionales, y compris le Protocole facultatif à la CEDAW, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant;
- La pleine application des deux lois 2006 sur la violence sexuelle;

Sur la lutte contre l'impunité:

- L'abolition de la peine de mort, y compris pour les crimes internationaux;
- Un meilleur accès des femmes à la justice;
- Une meilleure capacité des juridictions civiles, y compris la protection du personnel judiciaire, des témoins et des victimes, et l'aide juridictionnelle gratuite pour les victimes;
- La création de chambres spéciales mixtes au sein des juridictions congolaises pour l'enquête et la poursuite des auteurs de crimes de droit international;
- La mise en place d'une politique globale de «réparation» par l'État;
- L'indemnisation effective des victimes, ainsi que l'accès à la justice et à réparation pour les victimes de crimes sexuels.

Signataires :

- **FIDH**
- **ASADHO – Association africaine des droits de l'Homme**
- **LE – Ligue des Électeurs**
- **GL – Groupe Lotus**

La FIDH est une ONG internationale de défense des droits humains qui fédère 178 organisations dans près de 120 pays. Depuis 1922, la FIDH est engagée dans la défense de tous les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La FIDH a son siège à Paris et des bureaux à Abidjan, Bamako, Bruxelles, Conakry, Genève, La Haye, New-York, Pretoria et Tunis.